

UN LIEN DIRECT ENTRE LA JUSTICE ET LE CITOYEN

Placée sous l'autorité du Ministère de la Justice, la Maison de Justice et du Droit a pour mission de permettre à l'institution judiciaire d'être plus proche, plus accessible et plus compréhensible.

Les usagers sont orientés et informés dans leurs démarches par le personnel de la Maison de Justice et du Droit.

Ils peuvent y rencontrer différents professionnels assurant des permanences pour des besoins d'informations juridiques générales ou ciblées.



point-justice
informer, orienter, aider

OUVERTURE :

Du lundi au jeudi :
9h - 12h / 13h30 - 17h30

Le vendredi :
9h - 2h / 13h30 - 16h

ADRESSE :

Le carré des Iris
45 Avenue de la Libération,
33310, Lormont

Tel : 05.57.77.74.60

Tram A - Direction La Gardette - Arrêt Iris
www.maisondejustice.fr



Maison de Justice et du Droit
des Hauts de Garonne

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DES HAUTS DE GARONNE

*Une aide gratuite et confidentielle
pour en savoir plus sur vos droits,
résoudre vos litiges, obtenir des conseils
et vous orienter.*



MINISTÈRE DE
LA JUSTICE



Informations ou conseils juridiques par :

ALIFS :

Les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h

Arc Sud-Ouest :

Un mercredi par mois de 14h15 à 17h15

Atelier graphite (Écrivain public) :

Deux mercredis par mois de 9h à 12h

Avocats spécialisés en Droit des familles et Droit du travail :

Les lundis de 9h à 12h

Avocats Généralistes :

Les lundis de 14h à 17h

Avocats spécialisés en Droit public :

Deux mercredis par mois de 14h à 17h

Avocats spécialisés en Droit des étrangers :

Un jeudi par mois de 9h à 12h

CIDFF :

Les mercredis de 14h à 17h

Familles en Gironde (Surendettement) :

Deux jeudis par mois de 13h30 à 16h

Infodroits :

Les vendredis de 9h à 12h

Juriste du CDAD (Droit des contrats) :

Les mercredis de 9h à 12h

Juriste du CDAD (Droit du travail) :

Les jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Juristes de la MJD :

Tous les jours

Greffier :

Tous les jours

LES INTERVENANTS A VOTRE ECOUTE

Des professionnels du droit, des associations ou structures spécialisées vous accueillent ou vous reçoivent. Ils vous délivrent une information et des **consultations juridiques gratuites et confidentielles.**

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

☎ 05.57.77.74.60

Aide aux victimes :

Juriste de l'Association laïque du PRADO :

Les vendredis de 9h à 11h30

Psychologue de l'Association laïque du Prado :

Les lundis de 9h à 12h

Résolution amiable des conflits :

AGEP (Médiation familiale) :

Un lundi par mois de 13h30 à 17h15

Conciliateurs de justice

Délégué du Défenseur des droits :

Deux mardis par mois de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

Communes adhérentes :

Ambarès et Lagrave, Ambès, Artigues, Bassens, Beychac et Caillaux, Bonnetan, Bouliac, Camarsac, Carbon-Blanc, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Cenon, Croignon, Fargues-Saint-Hilaire, Floirac, Lormont, Montussan, Pompignac, Salleboeuf, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Vincent-de-Paul, Tresses, Yvrac